

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

NICE, LE

09 SEP. 2024

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

Arrêté S.D.I.S. N° 244856

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Secours spéléologie et sites souterrains » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2024 (4S)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure

VU la loi N° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 29 avril 2004 fixant le guide national de référence relatif aux interventions en site souterrain ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Secours Spéléologie et Sites Souterrains » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2024 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n°234643 du 18 septembre 2023 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
CAB 4576

Benoît HUBER



Liste d'aptitude opérationnelle 2024

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Secours Spéléologie et Sites Souterrains - 4S

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
-----------	-------	-----	--------	----------

3058	Adc	LAVEDRINE	Jean-Michel	Conseiller Technique
9309	Adc	ROULAND	Thomas	Conseiller Technique
3735	Adc	BOUHADDA	Emmanuel	Chef d'unité
9211	Cne	DEGIOANNI	Christophe	Chef d'unité
4144	Adc	FERNANDEZ	Jean-François	Chef d'unité
2918	Adc	GHIBAUDO	David	Chef d'unité
6753	Adc	GUEGUEN	Matthieu	Chef d'unité
7252	Adc	MATTEOLI	David	Chef d'unité
9595	Adc	PRIVAT	Gérald	Chef d'unité
4799	Adc	SERRE	Christophe	Chef d'unité
3060	Ltn	SERRE	Philippe	Chef d'unité
12337	Cch	ZAQUI	Pascal	Chef d'unité

7276	Adc	COCHE	Cédric	Équipier
6996	Adc	RICHARD	Didier	Équipier
7461	Adc	ROSSI	Frédéric	Équipier

8393	MCD	BOISSIER	Nicolas	Médecin
11598	MCD	BOUSREZ	Romain	Médecin
12053	MCD	CATINEAU	Jean	Médecin
13668	MCD	DUPEYRAT	Jean-Sébastien	Médecin

16090	MCD	LANOUX	Thomas	Médecin
8745	MLC	LANTELME BERNARD	Sandra	Médecin
15373	MCN	MACCHI	Marc-Alexis	Médecin
14557	MCN	RIQUE	Thomas	Médecin
11285	MCN	VALOUR	Cédric	Médecin

Liste d'aptitude arrêtée le 1^{er} janvier 2024 à
2 conseillers technique
10 chefs d'unités
3 équipiers
9 médecins